



Document d'Informations Clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

REFLEX OPPORTUNITÉS (classe I)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous forme de SICAV
Code ISIN : FR0013263886 / Code LEI : 969500QIJ5ZKWAG4I342

Initiateur : Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée SA (la « Société de gestion »)

Site internet : <https://www.banque-hottinguer.com>

Appelez-le +33(0) 1 40 23 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Messieurs Hottinguer et Cie – Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) en ce qui concerne ce document d'information clé.

Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) est agréée en France sous le n° GP 90036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/12/2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Reflex Opportunités est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de la directive 2009/65/CE, constitué sous forme de SICAV. Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 13/03/2005, la part I a été créé le 19 /06/2017.

Durée

99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.

Objectifs

La SICAV, gérée activement, a pour objectif, au travers d'une gestion discrétionnaire, de rechercher une performance (nette de frais) supérieure à l'Ester capitalisé + 4,585% sur la durée de placement recommandée de 5 ans grâce une gestion opportuniste et flexible d'allocation d'actifs. L'indicateur de référence est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Dans le cadre d'une gestion opportuniste, fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant, l'OPCVM sera investi indifféremment en actions, obligations et instruments du marché monétaire, soit directement sur des titres vifs, soit indirectement à travers des OPC et/ou des produits structurés, sélectionnés discrétionnairement sur les marchés financiers internationaux.

L'OPCVM peut investir dans les principales classes d'actifs suivantes :

Actions : de 0 à 100% de l'actif net, à travers la sélection d'actions détenues en direct ou à travers des OPC dont l'objectif de gestion est d'investir sur les marchés internationaux d'actions. Tous les secteurs et les styles de gestion sont admis.

L'univers d'investissement en actions est celui des grandes et moyennes capitalisations listées sur les marchés réglementés internationaux. L'exposition dans les petites capitalisations (capitalisation <2 milliards €) est autorisée dans la limite de 20% de l'actif net (direct ou via OPC). L'exposition aux actions des pays émergents (hors OCDE) ne devra pas dépasser 25% de l'actif net.

Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net en tous types d'obligations, ou titres de créances négociables de toute maturité. La majorité des investissements seront effectués en obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés de notation minimum BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). L'OPCVM peut aussi s'exposer, dans la limite de 20%, à des obligations spéculatives (minimum CCC selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). L'exposition en obligations convertibles est limitée à 30%. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +5.

Organismes de placement collectif (OPC) : jusqu'à 100% de l'actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 30% maximum de son actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Les OPC sont sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant ; ils peuvent être gérés par l'Initiateur.

L'exposition globale de la SICAV aux pays émergents sera limitée à 25% de l'actif net de la SICAV. L'exposition maximum de la SICAV au risque de change sera de 100% de l'actif net

L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre 20% de l'actif net. Cette exposition sera mise en œuvre par des investissements en OPC, notamment en OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF), ou en titres vifs.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés en couverture, exposition ou arbitrage. La SICAV aura également recours à l'utilisation de produits structurés intégrant des dérivés. L'exposition de la SICAV sur des titres intégrant des dérivés complexes ne peut dépasser 20% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : La devise de la SICAV est l'Euro. Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et plus-values sont réinvestis.

Conditions de souscriptions et rachats : L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvert à Paris avant 12 heures (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (J), calculée en J+2 (sur la base des cours de clôture de J) et publiée en J+2.

Investisseurs de détail visés : L'OPCVM est conçu pour des Investisseurs de détail qui ont la capacité de comprendre le produit, ses bénéfices et ses risques et notamment le risque de perte en capital associé à leur investissement. Leur horizon d'investissement est égal à la période de détention recommandée du produit et ils consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

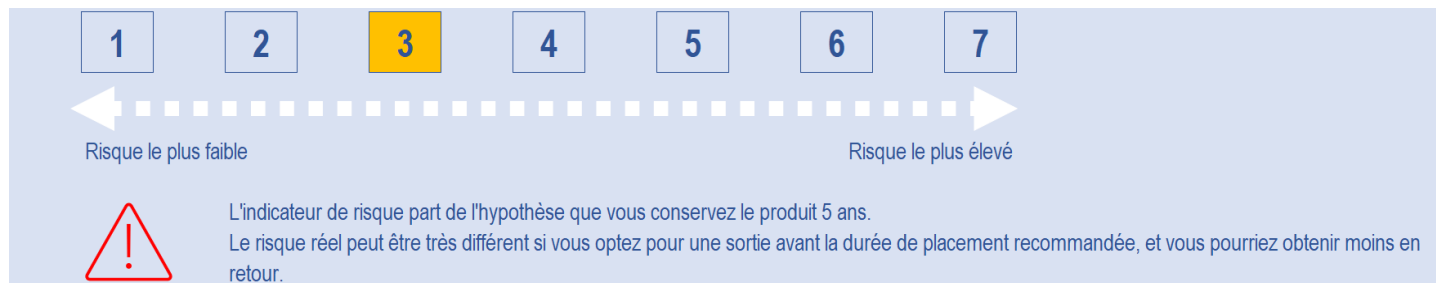
Assurance : non applicable – le produit n’offre aucune garantie en capital. L’investisseur est averti que son capital n’est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l’être que partiellement.

Nom du dépositaire : CIC (le « Dépositaire »)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l’OPCVM, une copie du prospectus de l’OPCVM, du dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l’OPCVM, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris ou sur <https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html>. D’autres informations pratiques, et notamment la valeur liquidative par action, sont disponibles sur www.banque-hottinguer.com et au siège social de la Société de gestion. Elles sont communiquées à toute personne qui en fait la demande. Ce document d’informations clés décrit les informations relatives à la classe I de la SICAV. Le prospectus de l’OPCVM et les rapports périodiques sont établis pour l’ensemble de l’OPCVM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU’EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité : lié aux instruments financiers sous-jacents dans certaines circonstances de marché.

Risque de crédit : représente le risque de dégradation de la signature ou de défaut d'un émetteur.

Aléas du marché : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.** Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	5 ans		
Exemple d'investissement :	10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	5 440 EUR	5 600 EUR
	Rendement annuel moyen	-45.58 %	-43.98 % chaque année
Scénario défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 640 EUR	9 050 EUR
	Rendement annuel moyen	-3.58 %	-1.98 % chaque année
Scénario intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 200 EUR	11 960 EUR
	Rendement annuel moyen	2.05 %	3.65 % chaque année
Scénario favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 550 EUR	14 100 EUR
	Rendement annuel moyen	5.51 %	7.11 % chaque année

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir sur la durée de placement recommandé, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. **L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement.**

QUE SE PASSE-T-IL SI MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE-GESTION PRIVEE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. A ce titre, la Société de gestion doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres réglementaires. Les fonds de l'investisseur dans l'OPCVM et les revenus de l'OPCVM sont versés sur le compte bancaire ouvert au nom de l'OPCVM auprès du CIC. Par conséquent, un défaut de la Société de gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM, dont la conservation est assurée par le dépositaire, CIC. L'investissement dans l'OPCVM ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus de l'OPCVM ne sont pas garantis par la Société de gestion. Pour votre protection, les actifs de la SICAV sont déposés pour sauvegarde auprès du Dépositaire. En cas de défaut du Dépositaire, la SICAV peut encourir une perte. Néanmoins, ce risque est réduit dans la mesure où le Dépositaire a obligation légale et réglementaire de ségréguer ses propres actifs de ceux de la SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	410 EUR	1 372 EUR
Incidence des coûts annuels *	4.1 %	2.4 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement moyen par an soit de 6.03 % avant déduction des coûts et de 3.65 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts sur une base de 10 000 EUR.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.34 % de la valeur de votre investissement par an.	132 EUR
	Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	78 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de détention recommandée est de 5 ans minimum en raison de la nature des actifs sous-jacents. Toute détention pour une durée inférieure est susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le rachat. L'investissement dans le produit constitue un investissement à long terme dont les performances se jugent sur une longue durée. Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « [Conditions de souscriptions et rachats](#) ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 du règlement, disponible sur le site internet : www.banque-hottinguer.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations relatives à la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre, par courrier, à Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, par mail : sevice-clients@hottinguer.com ou veuillez consulter notre site internet : <http://www.banque-hottinguer.com>.

Pour régler un différend à l'amiable entre un actionnaire et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc ne pas être conformes aux critères ESG.

Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet <https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html>. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création. Les informations relatives à la politique d'investissement durable de la Société de gestion sont disponibles sur la page internet <https://www.banque-hottinguer.com/financedurable-fr.html>. Les informations relatives aux performances passées et au calcul mensuel des scénarios de performances passés sont publiées sur la page Fonds du site internet : <https://hottinguer.secure.force.com/nosfonds?pays=France>. Les données relatives aux performances passées de l'OPCVM sont présentées sur 10 ans.